

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2026

Délibérations abordées :

1. Admissions en non-valeur
Approuvée par 6 pour et 4 abstentions
2. Taux d'imposition 2026 – taxes directes locales
Approuvée par 6 pour et 4 contre
3. Approbation des budgets primitifs - Exercice 2026 – Budget principal
Approuvée par 6 pour et 4 contre
4. Approbation des budgets primitifs - Exercice 2026 – Budget annexe Chalet des Cimes
Approuvée par 6 pour et 4 contre
5. Approbation du budget primitif exercice 2026 – EPIC Office du Tourisme
Approuvée par 6 pour et 4 contre
6. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet à la Communauté de Communes le Grésivaudan
Approuvée à l'unanimité
7. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence Domaine Nordique du Barioz à la Communauté de Communes le Grésivaudan
Approuvée à l'unanimité
8. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de 4 équipements petite Enfance de la commune de Saint Martin d'Uriage à la Communauté de Communes le Grésivaudan
Approuvée à l'unanimité
9. Subvention aux associations – budget primitif 2026
Approuvée par 8 pour et 2 abstentions (ne prennent pas part au vote)
10. Sollicitation de subvention relative à l'extension du système de vidéosurveillance
Approuvée à l'unanimité
11. Actualisation règlement intérieur relatif au fonctionnement des services de la commune de Chamrousse
Approuvée par 6 pour et 4 abstentions
12. Modification du tableau des emplois de la commune de Chamrousse
Approuvée à l'unanimité
13. Modalités d'attribution du régime indemnitaire de la filière police municipale
Approuvée à l'unanimité
14. Renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF)
Approuvée à l'unanimité
15. Sollicitation d'une subvention auprès du Département pour l'évaluation du Plan de Gestion de l'Espace Naturel Sensible Tourbière de l'Arselle et Lac Achard 2021-2015 et pour la rédaction du Plan de Gestion 2027-2036
Approuvée à l'unanimité